



## Réponses du Conseil communal

<b>Mise à disposition gratuite de protections hygiéniques</b>			
<b>Déposées par</b> Mme Chantal Ding, La Gauche plurielle	<b>Date de dépôt</b> 27.09.2021	<b>Réponses du Conseil communal</b> 06.12.2021	<b>Dicastère Bâtiment et patrimoine communal</b> Mme Chantal Ding

Mme la Conseillère générale,

Dans le cadre de la séance du Conseil général du 27 septembre 2021, vous avez interpellé le Conseil communal par une question sous forme de demande concernant la mise à disposition en libre accès de protections hygiéniques dans les écoles du cercle scolaire de Belmont-Broye et dans les bâtiments publics à l'instar des salles polyvalentes de la commune ainsi que de l'administration. Dans sa réponse orale, le Conseil communal a accepté d'entrer en matière et d'étudier les possibilités de mettre à disposition des protections hygiéniques dans les divers bâtiments communaux.

Afin de compléter cette dernière suite au dépôt par écrit de votre question, le Conseil communal vous fait part des informations suivantes.

En concertation avec la Direction des Ecoles du cercle scolaire de Belmont-Broye, l'administration communale et les divers services occupant des locaux communaux, le Conseil communal a décidé dans un premier temps de mettre à disposition des protections hygiéniques dans les trois halles sportives de la commune, soit la halle triple de Domdidier, la halle polyvalente de Dompierre et la Grange-au-Pré de Léchelles ainsi que dans le bâtiment Écolage de Domdidier. Le choix de ces quatre sites est motivé par leur usage polyvalent et leurs multiples utilisateurs. La Direction des écoles recommande la mise à disposition de protections hygiéniques dès la 8H. Actuellement, ce degré est scolarisé pour le cercle scolaire de Belmont-Broye sur le site d'Écolage-Ecolore à Domdidier. Concernant les bâtiments de l'administration communale et des autres services (voirie, caserne, step), le Conseil communal a décidé de ne pas mettre à disposition ce type de service pour l'instant, au vu des usagers et utilisateur de ces locaux.

La mise à disposition de protection hygiénique se fera sous la forme d'un distributeur avec libre accès dans une toilette dédiée. Les protections hygiéniques seront mises à disposition gratuitement.

Le coût d'un distributeur s'élève à 152,00 CHF HT et celui de la recharge en protection hygiénique (bandes hygiénique) à 108.80 CHF HT pour 288 pièces soit 38 cts/pièce.

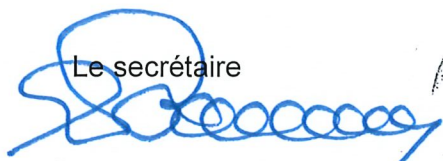
Une information sera communiquée par l'intermédiaire des enseignants aux élèves pouvant bénéficier de ce service. L'information sera également donnée par l'intermédiaire du prochain bulletin d'information communale. Enfin, une signalétique sera posée sur la porte des toilettes abritant un tel distributeur.

La mise en place des distributeurs aura lieu dans le courant des vacances scolaires de Noël.

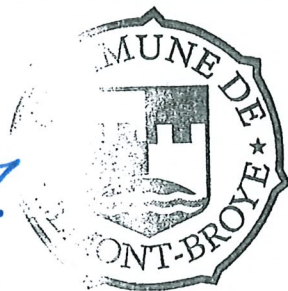
Le Conseil communal se laisse l'opportunité d'élargir cette prestation si le besoin s'en fait ressentir mais souhaite d'abord pouvoir tirer un premier bilan pour l'année 2022.

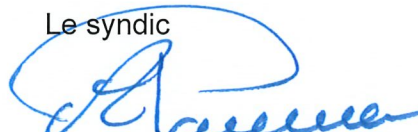
Pour rappel, le Canton doit encore rédiger un rapport sur cette question pour donner suite à un postulat accepté par le Grand Conseil en 2021.

Au nom du Conseil communal

Le secrétaire  


Eric Ballaman



Le syndic  


Albert Pauchard